



Le retrait d'un contenu préjudiciable (texte, photo ou vidéo) sur Google et Youtube

Jean-François HENROTTE, avocat

Il est de plus en plus fréquent de se retrouver face à la publication sur internet d'informations, d'images ou de vidéos qu'on souhaiterait privées. Parfois, ces publications se veulent délibérément erronées et insultantes ou encore violent un droit d'auteur. Les entreprises se doivent aujourd'hui de veiller à ce qu'on appelle « l'e-reputation » si elles ne veulent pas voir diminuer sensiblement leur chiffre d'affaires.

Action à l'encontre du site litigieux

Il est possible d'agir à l'encontre du site publiant ces informations, mais il faut s'attendre à des complications au niveau de l'exécution de la décision lorsque le site est basé en dehors de l'Union européenne, comme cela arrive fréquemment.

En tous les cas, la durée d'une telle procédure judiciaire ne satisfera pas l'internaute qui voudrait voir ces informations immédiatement retirées.

Or, il est possible d'obtenir rapidement, non pas un retrait du texte ou de l'image en cause, mais bien sa suppression auprès du moteur de recherche ou de la vidéo litigieuse sur un site de partage.

Retrait des résultats du moteur de recherche

Il est ainsi envisageable de demander au moteur de recherche le plus fréquemment utilisé, Google, de supprimer un lien apparaissant sur base d'une requête déterminée, soit en raison du contenu du site lié, soit parce que la page auquel il renvoie a disparu. Le moteur de recherche garde en effet en mémoire-cache les pages au-delà de leur «vie» réelle.

Il est ainsi également possible qu'une photo ne figure plus parmi les résultats d'une recherche «image» relative à votre nom.

L'information ou la photo n'est pas supprimée par le moteur de recherche, mais en l'absence de lien, son accès devient malaisé. Le but recherché est ainsi atteint.

Afin de vous assurer que ceci ne se reproduira pas dans le futur, vous pouvez également faire une démarche afin d'être informé de toute nouvelle mention de votre nom sur internet, et ainsi pouvoir agir immédiatement.

Cas particulier des vidéos postées sur les sites de partage

Enfin, l'essor grandissant des sites de partage de vidéo, comme «youtube», crée de plus en plus de dégâts collatéraux. Si une vidéo vous cause un préjudice, il est possible de demander son retrait, entre autres, en raison d'une violation de votre droit d'auteur, d'une violation de votre vie privée (la vidéo montre votre visage alors que vous ne le souhaitez pas par exemple), ou encore lorsque la vidéo viole vos droits de propriété intellectuelle ou constitue un fait de harcèlement ou d'usurpation de votre personnalité.

Il s'agit ici d'un retrait à la source de la vidéo, et non seulement d'une intervention au niveau du référencement. Il est en effet plus facile d'obtenir une réaction d'un site renommé de partage de vidéos, soucieux de ne pas engager sa responsabilité et doté d'une importante infrastructure, que d'un site internet lambda.

En tout état de cause, le choix entre ces différentes démarches et ces démarches elles-mêmes seront facilités par l'aide d'un conseil.